

# Projet de loi de programmation pour un nouveau modèle énergétique français

## Déclaration du groupe de la CGT-FO

Nous sommes aujourd'hui saisis du projet de loi de programmation pour un nouveau modèle énergétique français. L'étendue du sujet est telle que des débats plus approfondis demeurent à nos yeux nécessaires, du fait des délais trop brefs qui nous étaient impartis.

Nul besoin cependant de dire que les échanges ont été passionnés voire vifs. Il ne pouvait en être autrement tant les positions sont tranchées sur plusieurs grands sujets. C'est pourquoi le groupe FO tient d'abord à féliciter les deux rapporteurs pour la qualité de leur travail, leur sens de l'écoute, du compromis mais aussi la prise en compte des différentes positions lorsque le compromis n'était pas possible.

C'est dans ce cadre que l'avis rappelle l'absence de *consensus* déjà apparue lors du débat national sur la transition énergétique (DNTE) sur deux objectifs pourtant repris dans le projet de loi : il s'agit de la réduction par deux de la consommation d'énergie à l'horizon 2050 et de la réduction de la part du nucléaire dans le mix électrique à l'horizon 2025.

Pour le groupe FO, les choix énergétiques supposent des politiques dictées par le pragmatisme. Ces choix ont, en effet, des incidences considérables sur le pouvoir d'achat des ménages et sur les entreprises et plus largement sur la vie des citoyens. De ce point de vue, l'avis souligne bien que l'absence de tout chiffrage des choix proposés dans l'étude d'impact est un manque d'autant plus étonnant que le maintien de prix compétitifs figure dans les objectifs du projet de loi.

Le groupe FO estime que parmi les objectifs du projet de loi qui font *consensus*, celui sur la réduction de la lutte contre les gaz à effet de serre est le plus important, en particulier pour l'avenir de la planète. Il est donc regrettable que nous n'ayons pas pu marquer cet aspect plus fortement dans notre avis en termes de priorisation. Mais il est vrai que les performances de la France en termes d'émissions de CO<sub>2</sub> qui sont bien meilleures que celles de l'Allemagne si souvent citée en exemple, tiennent pour une large part à la place du nucléaire dans le mix électrique.

D'une façon générale, l'avis souligne que les outils que l'Etat se donne en matière de politique énergétique, en particulier la programmation pluriannuelle de l'énergie, n'est déclinée qu'à travers un plan stratégique visant uniquement EDF. Or, faut-il rappeler que l'électricité ne concerne que 24 % de la consommation finale et que le détail dans lequel le projet de loi entre pour l'électricité est à comparer avec l'absence de régulation sur les autres énergéticiens ? Cela est d'autant plus paradoxal que, comme le souligne l'avis, l'Etat détient 85 % du capital d'EDF.

L'avis souligne également à juste titre les oppositions de plusieurs acteurs dont le groupe FO sur l'insertion dans le projet de loi de dispositions concernant la concurrence dans l'hydraulique, qui n'ont d'ailleurs jamais été débattues au sein du DNTE. Or, il s'agit, et de loin, de la première énergie renouvelable qui sert à stabiliser le réseau et son dépeçage suscite l'opposition résolue de FO. FO demande donc le retrait de ces dispositions comme cela a été le cas pour le projet Cigéo, à la demande de représentants d'organisations écologistes. Les mêmes causes doivent produire les mêmes effets.

Parmi les autres aspects, le groupe FO partage la position de l'avis sur la rénovation des bâtiments qui est un enjeu majeur et qui avait fait l'objet de travaux dans notre assemblée, tout en rappelant notre opposition à l'introduction d'une obligation de rénovation reposant sur les ménages, fût-elle limitée dans son ampleur. Il faut en effet prendre en compte les problèmes de pouvoir d'achat mais aussi les risques de freinage supplémentaire du marché immobilier déjà bien mal en point depuis deux ans (70.000 emplois perdus).

Nous souscrivons également aux interrogations de l'avis sur l'introduction du « chèque énergie », quant à son financement et à son montant.

Le groupe FO félicite à nouveau les rapporteurs et, en conséquence, il a voté le projet d'avis.